

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023-04
PORTANT CRÉATION DE COMMISSIONS D'ÉTUDE

L'ASSEMBLEE GENERALE,

- Vu** l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;
Vu l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
Vu le règlement intérieur des membres de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;
Vu le rapport n° 3_AG_20231129_RAP ;

ADOPTE :

Article 1 :

Sont créés pour la mandature 2023-2028 les commissions d'étude suivantes :

- Formation
- Tourisme
- Animation commerciale
- Export
- Métiers
- Innovation
- Fiscalité et protection sociale

Article 2 :

Le Président et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des délibérations.

Le Président,



Kelly ASIN-MOUX



Le Secrétaire,



Thierry TROUILLET